

REUNION 6

Réunion du groupe de travail de Solidarité Paris Centre à l'Agora Emmaüs sur le projet de Bagagerie des Halles (31/03/06)

Présents : Françoise Aba (Association Accomplir et commission solidarité des conseils de quartier du 2^{ème}), Michelle Boisson (L'un est l'autre), Elisabeth Bourguinat (Association Accomplir), Bruno Dabout (ATD Quart-Monde), capitaine Olivier Guibert (Police 1^{er} arrondissement), Anne Hémar (Association Accomplir), Françoise Le Guennec (Collectif Logement du 3^{ème} et Conseil de quartier Rambuteau Franc-Bourgeois), Martine (Hôtel de la Grande Ourse), Redouane (Collectif Les Morts de la rue), Clémence Roux de Luze (Collectif Logement du 3^{ème}), Thierry Savignan (campeur du quartier des Halles), Hugues Templier (Association Accomplir), Arnaud Vignon (Commission solidarité des conseils de quartier du 2^{ème}).

Excusés : Patrick Guimonneau, Gérard Seibel.

Rédactrices : Françoise Aba, Elisabeth Bourguinat.

*

1) Le local provisoire

Elisabeth indique qu'un article vient de paraître dans *Le Parisien* : « Le Pavillon des Arts ferme ses portes dans l'indifférence ». Il va être transformé en Maison des associations du 1^{er} arrondissement dès la rentrée prochaine (de façon provisoire, en attendant que la maison des associations définitive soit aménagée). L'ancienne halte-garderie (150 m²) était rattachée au Pavillon des arts (850 m²) depuis quelques mois pour permettre l'organisation d'animations. Il devrait être possible d'obtenir qu'elle ne soit pas intégrée à la future maison des associations, afin de permettre son utilisation pour notre bagagerie. Les maisons des associations sont souvent de taille plus modeste : celle du 3^{ème} arrondissement fait apparemment 550 m². D'après ce que nous savons, la halte-garderie serait disponible au 1^{er} juillet.

2) Récapitulatif sur les différentes options en termes de taille

Arnaud fait circuler le tableau qu'il a élaboré à partir des différentes hypothèses concernant la taille du futur équipement.

Lors d'une des premières réunions à l'Agora, nous avons imaginé les surfaces qui seraient nécessaires pour un accueil de jour centré sur une bagagerie (colonne 1).

Ensuite, nous avons pris conscience qu'un tel centre ferait « doublon » avec l'Agora, et qu'il valait mieux réfléchir à une complémentarité et envisager par conséquent une surface nettement moins importante.

Puis, nous avons appris que nous pourrions peut-être récupérer l'ancienne halte-garderie, qui a une surface de 150 m², pour un équipement qui se concentrerait pour l'essentiel sur l'activité bagagerie (colonne 2).

Dans les documents annonçant la première réunion du CPC sur les équipements prévus dans le cadre de la rénovation des Halles, la création d'un équipement supplémentaire pour les SDF (qui a été entérinée par le Conseil de Paris) a été évoquée, avec une surface de 250 m². Pour l'utilisation de ces 250 m², Arnaud a proposé deux hypothèses (colonnes 3 et 4).

	1	2	3	4
	Version « accueil de jour » initiale	Version provisoire (ancienne halte- garderie)	Hypothèse 1 dans le cadre de la taille annoncée par le programme (≈ 250 m ²)	Hypothèse 2 dans le cadre de la taille annoncée par le programme (≈ 250 m ²)
Point accueil	20	20	20	20
Consignes	80	80	80	80
Espace hygiène	50		50	50
Buanderie	50		50	
Infirmierie	20			20
Coin cuisine	20			20
Espace convivialité	100			
Bureaux	20			
Espaces salariés et bénévoles	10	10	10	10
Toilettes	30	15	15	15
Entretien/Poubelles	10	10	10	10
TOTAL NET	410	135	235	225
Circulations 10 %	41	14	24	23
TOTAL	451	149	259	248

3) Questions liées à la sécurité avec le capitaine Olivier Guibert

Elisabeth rappelle l'état de nos réflexions concernant le problème de sécurité :

- le fait de conserver les sacs des personnes vivant dans la rue sans les fouiller peut poser un problème du point de vue de Vigipirate ;
- le fait de fouiller les sacs ne semble pas envisageable, à supposer que ce soit légal, car ce serait beaucoup de travail et par ailleurs Thierry nous a expliqué que c'était choquant de fouiller les sacs, dans lesquels ces personnes transportent tout ce qui fait leur intimité ;
- la solution envisagée consisterait à ne prendre que des personnes qui nous seraient adressées par les maraudeurs d'Emmaüs, ou des Captifs, ou d'autres associations spécialisées du quartier, connaissant ces personnes ; les usagers seraient donc des personnes « stabilisées » sur le quartier, susceptibles d'être intéressées par ce service de proximité ;
- de plus l'utilisation de la bagagerie se ferait sur la base d'un abonnement : les utilisateurs ne seraient pas des inconnus, mais des habitués ;
- comme cela a été expliqué par les maraudeurs d'Emmaüs, les personnes qui se présenteraient dans des situations d'urgence (ex. une maman expulsée avec ses enfants) pourraient être prises en charge ailleurs, dans le cadre des dispositifs d'urgence classiques ;

- pour tester ces aspects de sécurité et plus largement le fonctionnement de la bagagerie, il est prévu d'expérimenter la formule avec un nombre réduit d'usagers (une trentaine ?) avant d'étendre l'accueil petit à petit.

a) Le Forum des Halles est un ERP

Le capitaine Guibert, qui est responsable des 120 policiers du secteur des Halles, nous précise que le Forum des Halles est un ERP (Etablissement recevant du public) et qu'à ce titre il est soumis au plan Vigipirate. En cas de déclenchement du plan Vigipirate, la police prend contact avec les responsables des équipements, et c'est à eux de prendre les dispositions nécessaires pour que les usagers puissent fréquenter le site en toute sécurité. Par exemple, le centre commercial, du jour au lendemain, est capable de doubler le nombre d'agents de sécurité. Le Louvre a bloqué certaines issues qui n'étaient pas jugées indispensables au bon fonctionnement de l'établissement, afin de mieux contrôler les flux. Même une bagagerie de 150 m² est un ERP. Il nous conseille de nous renseigner auprès des autres bagageries pour savoir quelles mesures de sécurité elles prennent dans le cadre de Vigipirate.

Anne demande s'il est prévu une visite des pompiers ou d'autres autorités avant l'ouverture de l'équipement. Le capitaine Guibert indique que les établissements sont classés par catégorie en fonction de leur taille et du nombre d'usagers attendus. Selon la taille, c'est soit un représentant de la préfecture, soit une commission de sécurité qui fait une visite préalable. Le nombre d'issues de secours à prévoir dépend de la taille de l'établissement.

Si un local est trouvé sur le Forum des Halles, ce sera probablement la SEM Paris Centre qui en aura la gestion et qui contrôlera les conditions de sécurité en fonction de la taille et du public attendu.

b) La fouille des sacs

Le capitaine Guibert nous explique qu'il n'est pas envisageable de fouiller les sacs car seul un représentant de l'ordre est habilité à le faire, et encore dans des conditions particulières : il demande à la personne d'ouvrir son sac, mais en aucun cas ne peut mettre les mains dedans pour le fouiller. Quand il s'agit d'un sac à main, on peut voir à peu près ce qu'il contient, mais dans un sac de voyage, une tente, un duvet, on peut cacher n'importe quoi.

Martine objecte qu'au centre Pompidou, les vigiles fouillent les sacs. D'après le capitaine Guibert, ils en prennent la responsabilité, mais il n'ont pas le droit de le faire.

La solution d'un portique permettant de repérer les objets métalliques, comme dans les aéroports, avait été imaginée : mais le capitaine Guibert nous indique qu'il s'agit d'un appareil extrêmement coûteux.

Par ailleurs, il attire notre attention sur le fait qu'en employant des méthodes « sécuritaires » reposant sur ce type d'appareil ou sur des fouilles approfondies, nous risquerions de faire fuir les personnes qui vivent dans la rue.

Pour Hugues, le problème se posera malgré tout si notre association est interpellée par les autorités au titre de Vigipirate. Il faut prévoir une procédure où la fouille soit possible au moins de façon exceptionnelle. Ne pourrait-on prévoir un local où, lorsque cela paraît nécessaire, la personne sortirait elle-même ses affaires et les déposerait sur une table ?

Le capitaine Guibert explique que ce qui est interdit, c'est une fouille « coercitive ». Si la personne donne son accord, c'est différent. Mais s'il s'avère que le sac de la personne contient effectivement quelque chose de dangereux, que fera l'association ? Pour Hugues, c'est simple : nous refusons d'accepter les bagages de la personne.

Pour Elisabeth, le contrat qui sera signé avec la personne à son entrée dans la bagagerie peut prévoir que de façon exceptionnelle, ses bagages pourront être fouillés, et que la personne s'engage par avance à accepter.

Anne souligne que de toute façon, nous ne pourrions pas fouiller les bagages tous les jours : si quatre personnes se présentent en même temps et qu'il n'y a qu'une personne à l'accueil, et si parmi les utilisateurs il y a, comme Martine, des gens qui sont pressés parce qu'ils doivent partir au travail ou à la fac, ce ne sera pas possible. Elisabeth souligne que ce qui compte, c'est de faire accepter le principe que les sacs puissent être fouillés, même si ce n'est pas fait tous les jours ou même de façon très exceptionnelle. Cela devrait faire pression sur les gens pour qu'ils ne mettent pas dans leurs sacs des choses interdites. Martine est d'accord : si la personne refuse de montrer certaines choses, elle peut les garder avec elle et ne pas les déposer à la consigne. Thierry est d'accord également : quand on prend le bus ou le métro, on sait qu'à tout moment il peut y avoir un contrôleur, même si la plupart du temps on ne le voit pas.

c) Partenariat avec des associations spécialisées

Passer par des associations spécialisées partenaires semble au capitaine Guibert une bonne solution : en général, ces associations connaissent bien les personnes vivant dans la rue. Elles savent celles qui sont dangereuses ou non, et elles savent aussi quel type de matériel ces personnes transportent : duvet, tente, réchaud à gaz... Elles pourront repérer les personnes susceptibles d'utiliser la bagagerie et les orienter vers ce service.

Hugues précise que l'objectif est aussi que les associations « sélectionnent » des personnes qui vivent vraiment dans ce quartier et sont susceptibles d'utiliser la bagagerie comme un service de proximité : nous souhaitons éviter qu'elle serve à stocker des bagages pendant des mois au lieu de rendre aux personnes le service de les débarrasser chaque jour de leurs affaires.

Pour le capitaine Guibert, le passage par les associations aurait aussi le mérite de permettre d'organiser un « turn-over » pour que davantage de personnes puissent profiter de la bagagerie à leur tour. Elisabeth précise que nous souhaitons éviter le turn-over conçu comme un but en soi et au contraire chercher à fidéliser les personnes, pour autant bien sûr qu'elles continuent à vivre dans la rue. L'idée est d'apporter quelque chose de différent du service que pourrait offrir une consigne de gare, avec un accueil, de la convivialité, des liens qui se tissent quotidiennement. Françoise n'aime pas le mot de « fidéliser », car les personnes doivent rester en permanence libres de ce qu'elles font, mais elle insiste aussi sur notre souci d'apporter de la chaleur humaine, de l'amitié, de la confiance, et d'offrir dans ces liens de proximité ce que d'autres associations du quartier ne peuvent peut-être pas proposer.

d) Réchauds à gaz

Thierry souligne qu'un réchaud à gaz peut être dangereux. Le capitaine Guibert précise qu'une petite bouteille de gaz ou de l'alcool à brûler ne sont pas dangereux en eux-mêmes, mais peuvent l'être en cas d'incendie, ou si la bouteille est mal fermée.

En l'absence de fouille, il faut prévoir un règlement intérieur qui précise quels objets sont autorisés ou non. Pour Martine, le règlement doit préciser qu'en cas de problème, tous les bagages pourront être fouillés, et que des poursuites pourront être engagées si une personne a introduit un produit dangereux.

Cela dit, si une personne de la rue a besoin d'utiliser un réchaud et qu'on refuse de le prendre à la bagagerie, qu'en fera-t-elle ?

Redouane ne connaît pas de SDF qui transporte une bouteille de gaz avec lui. Thierry explique que des amis qui campent près de lui confient leur bouteille de gaz et leur réchaud au patron d'un café, qui les range dans sa cave.

e) Objets de valeur

Le capitaine Guibert nous demande ce que nous ferons des objets de valeur : si quelqu'un laisse un objet de valeur dans son sac et, quand il revient le chercher, déclare qu'on le lui a volé, que fait-on ? qui est responsable ?

Hugues Templier indique que les consignes de la SNCF, où il est allé enquêter, déclinent toute responsabilité ; une phrase précise explicitement « Les objets restent sous votre responsabilité ».

Elisabeth indique que dans une des deux bagageries que nous avons visitées, il y avait un coffre pour garder les papiers d'identité, avec une procédure spécifique pour les retirer ou les rapporter (signature d'un registre à chaque fois). Les personnes laissaient leurs papiers pour une longue durée, et faisaient le retrait quand elles en avaient besoin pour une démarche particulière. Pourrait-on étendre cette procédure aux objets de valeur ?

Le capitaine Guibert souligne que si nous acceptons les objets de valeur, nous devons avoir un endroit pour les stocker : un coffre, un système d'alarme pour les créneaux horaires où l'association est fermée, etc.

Martine suggère de passer un accord avec une banque pour déposer les objets de valeur dans un coffre. C'est ce qu'elle a fait quand elle a dû partir de son domicile, car elle transportait un certain nombre d'objets de valeur avec elle. Cela lui coûtait environ 500 francs par an. Mais il faut avoir un compte dans la banque en question.

Elle pense que notre projet de consigne est très important pour les personnes vivant dans la rue, et cite un exemple personnel : la Croix rouge lui a donné une couverture, mais lorsqu'elle va à l'université, elle ne peut pas transporter la couverture : soit elle la jette à la poubelle, soit elle ne peut plus étudier. En revanche, elle estime que nous n'avons pas à accepter des objets de valeur : le règlement doit préciser que nous ne les prenons pas, et que si les personnes en déposent, c'est sous leur responsabilité. Selon elle, il faut être extrêmement strict là-dessus, car certaines personnes de la rue peuvent se montrer violentes : les histoires d'argent, de bijoux, d'objets de valeur, provoquent souvent des bagarres, alors que pour un duvet ou une couverture qui aura disparu, il n'y aura pas les mêmes problèmes.

L'association pourrait-elle prendre un coffre à la banque et y placer les objets des personnes ? Anne fait remarquer que dans ce cas il n'y aura qu'un ou deux administrateurs de l'association qui auront le droit d'y aller : la banque n'accordera pas de procurations multiples. Martine demande si l'association ne pourrait pas « sous-louer » des coffres : mais il semble évident que la banque ne le permettra pas. Hugues souligne que si ce sont des administrateurs qui font la navette, se pose à nouveau le problème de la confiance : si la personne signe un acte de dépôt, quelle sera la valeur juridique de ce dernier en cas de contestation ? Pour lui, nous devons délimiter le service que nous proposons, et nous ne sommes manifestement pas en mesure de garantir la garde des objets de valeurs ; il lui semblerait donc préférable de refuser de garder ces objets et de dégager notre responsabilité.

Redouane témoigne de son expérience personnelle : ni lui ni les SDF qu'il connaît ne se promènent avec des objets de valeur. S'ils en ont, ils ont tous un ami ADF à qui ils les ont confiés. Pour lui, les seuls objets de valeur qu'aient les SDF, ce sont leurs papiers d'identité, c'est cela qu'il est important de bien conserver.

f) Coffres ou étagères

Elisabeth note que nous nous orientons a priori vers une consignes à étagères plutôt qu'avec des coffres. Cela veut dire que d'une façon générale, se posera le problème de la confiance qui sera faite par les utilisateurs aux bénévoles ou aux salariés qui prendront leurs sacs et les mettront sur les étagères.

Le capitaine Guibert note que la confiance n'est pas forcément facile à vivre au quotidien. Redouane connaît des bagageries parisiennes dans lesquelles, jusqu'à présent, il n'y a jamais eu de vol ni de problèmes, notamment une bagagerie rue Rocroy organisée par les Captifs, l'Arche d'avenir gérée par la Mie de Pain dans le 13^{ème}, et la Halle Saint-Didier dans le 16^{ème}. Le dépôt se fait pour trois mois, les bagages sont placés dans des coffres avec cadenas, dont chaque personne a la clef.

En termes de sécurité, le capitaine Guibert pense que le système à étagères est largement préférable car on voit les objets en permanence, et par exemple on peut sentir une odeur de gaz si une bouteille a été mal fermée.

g) Sécurité du local

Michelle a interviewé 7 personnes de la rue dans le métro, sur ce qu'ils pensaient du projet de bagagerie. Toutes ont émis des doutes sur la confiance qu'on pouvait avoir dans ce genre de service : « *Quelqu'un prendra un pied de biche, fera sauter le cadenas et on ne retrouvera plus nos affaires* ».

Françoise comprend que ces personnes, qui se sont souvent fait voler leurs affaires, n'aient pas confiance. D'un autre côté, elle imagine mal que quelqu'un puisse aller cambrioler une bagagerie pour SDF.

Elisabeth en conclut qu'il faudra malgré tout que la porte du local soit vraiment bien verrouillée.

h) Nombre d'utilisateurs

Pour le capitaine Guibert, la question du nombre de personnes que nous accueillerons est très importante : plus les utilisateurs seront nombreux, plus la bagagerie sera difficile à gérer. Partir sur une base de 25 utilisateurs pendant deux mois lui paraît prudent, pour voir comment les choses se passent, avant de monter en puissance. Il est impossible de penser à tout en discutant autour d'une table.

Il attire notre attention sur le fait que si nous offrons 100 places, cela ne signifie pas que nous n'aurons que 100 SDF venant chaque jour, mais probablement beaucoup plus, même si nous ne pouvons pas accueillir leurs bagages. Elisabeth suppose que la situation devrait se stabiliser assez vite, dès que les personnes auront compris qu'elles ne peuvent s'inscrire qu'en étant « présentées » par une association spécialisée. Cela dit, si quelqu'un n'a pas pu obtenir d'inscription, peut-être viendra-t-il se plaindre sur place ? Le capitaine Guibert dit qu'effectivement, il faut se préparer à devoir gérer des conflits de ce type. L'Agora a embauché des animateurs de rue qui font un travail exemplaire et ont redonné à la rue des Bourdonnais une physionomie acceptable. Il faut aussi que les permanents qui accueilleront les personnes dans notre bagagerie soient formés à la gestion de conflit.

Le fait de « commencer petit » aura aussi l'avantage de ne pas créer un « appel d'air » énorme à l'ouverture de la bagagerie : si nous annonçons qu'il y a 100 casiers disponibles, nous risquons d'attirer énormément de monde et ce sera difficile à gérer. Si nous commençons par 25 casiers, s'il est clair que les inscriptions passent par les associations spécialisées, et que nous montons peu à peu en puissance, ce sera plus facile.

Nous devons aussi inclure une réflexion sur l'environnement de la bagagerie : s'il y a des riverains, il faudra communiquer beaucoup pour que la création de ce lieu fréquenté par des SDF soit acceptée. Rue des Bourdonnais, le capitaine Guibert a assisté à des réunions assez « mouvementées » avec des représentants des riverains qui se plaignaient du mode de fonctionnement de l'Agora, et notamment du fait que beaucoup de SDF stationnaient dans cette rue et provoquaient des nuisances. Il y a eu également beaucoup de plaintes, à une certaine période, concernant l'accueil de la paroisse Saint-Leu Saint-Gilles.

En tant que policier, s'il est appelé par des riverains parce que notre bagagerie génère des troubles à l'ordre public, il devra intervenir et il faut donc y réfléchir en amont et trouver d'une part la meilleure implantation possible, d'autre part un mode de fonctionnement acceptable.

Par exemple, nous devons réfléchir au fait que si nous proposons 100 casiers, nous pouvons nous trouver un jour avec 100 personnes qui viennent en même temps : comment gérerons-nous la situation ? Ces personnes ne pourront pas toutes entrer et se retrouveront donc sur la voie publique, ce qui posera des problèmes. Il faut calculer de combien de temps le permanent qui sera derrière le bas-flanc aura besoin pour accueillir une personne, et du coup prévoir le nombre adéquat de permanents.

Martine indique qu'à une période elle a beaucoup fréquenté l'Agora et qu'elle ignorait tout des plaintes des riverains jusqu'au jour où elle a trouvé un tract déchiré dans le caniveau. Selon elle, si les gens avaient eu conscience que cela créait des nuisances, ils auraient pu faire des réflexions à ceux qui faisaient du bruit pour les faire taire. Elle pense que c'est un élément qui doit figurer dans le règlement intérieur : « *Vous êtes accueillis dans cette bagagerie, ne*

créez pas de problèmes avec les riverains, ayez une tenue correcte et un comportement normal, ne criez pas, etc., sans quoi cet espace risquera de devoir fermer ».

Françoise trouve délicat d'exiger des gens de « bien se tenir » : tous n'en sont pas capables. Redouane indique qu'effectivement, à la Halle Saint-Didier, un collectif de riverains s'est créé pour se plaindre que des gens dormaient sur place, buvaient devant le centre, etc. Il faut le prendre en compte. Elisabeth souligne que dans la rue des Bourdonnais, les choses se sont bien arrangées, ce qui prouve qu'il est possible de gérer ce problème.

Elle note aussi que l'intérêt du local provisoire auquel nous avons pensé (l'ancienne halte-garderie) est qu'il n'y a pas de riverains immédiats. En revanche, si la maison des associations prend la place du Pavillon des arts, il faudra malgré tout réfléchir à la gestion de l'environnement car les deux équipements entraîneront beaucoup d'allées et venues. Pour Françoise, c'est plutôt un avantage : cela facilitera le fait de trouver des bénévoles pour l'accueil.

4) Enquête de Hugues Templier auprès du secteur privé

Martine souhaite que l'on évoque la façon dont fonctionnent les services du type « Une pièce en plus ». Elle a connu des SDF qui utilisaient ce genre d'endroit pour dormir quelques heures, mais elle sait que cela coûte cher. En revanche, il n'y a aucun contrôle sur ce que les gens rangent dans ces endroits, qui sont en accès libre : comment l'aspect sécurité est-il pris en compte ?

Hugues s'est renseigné sur le fonctionnement de ces sociétés : il y a un espace de ce type rue Vieille du Temple, dans le 3^{ème}. Un emplacement de 2 m² coûte 130 euros par mois, la location est d'au minimum un mois. C'est ouvert six jours sur sept de 7h à 20h en semaine et de 9h à 17h le samedi. Seulement deux sociétés de ce type sont ouvertes 24/24 sur la région parisienne, du côté d'Ivry d'après ce qu'il sait. Les conditions pour obtenir un espace sont les suivantes : il faut apporter une pièce d'identité et un justificatif de domicile ; le premier versement se fait par chèque ou avec une carte bleue, les suivants se font par prélèvement automatique.

Le tarif de 130 euros par mois peut paraître cher, mais c'est moins cher qu'une consigne automatique de gare. Hugues a visité deux consignes de gare, celle de la gare de Lyon et celle de la gare du Nord. Le petit casier coûte 4,50 € pour 48 heures à la gare du Nord, pour 72 heures à la gare de Lyon. Il s'agit vraiment d'un petit casier, qui manifestement ne suffirait pas pour les bagages habituels d'une personne vivant dans la rue. Le grand casier coûte 9,50 € pour 48 heures à la gare du Nord, pour 72 heures à la gare de Lyon. Il y a deux personnes en permanence à l'accueil. Les consignes sont automatiques, mais avec passage obligatoire par un portique avec les rayons X. Les personnes de l'accueil sont habilitées et formées pour ce contrôle. En cas de perte du ticket, une amende est prévue, ainsi qu'en cas de dépassement de la durée prévue. Hugues a demandé si des SDF utilisaient ces consignes : on lui a répondu que certains venaient, mais pour quelques jours seulement ; ils n'utilisent pas ces consignes de façon régulière.

Et les consignes manuelles ? Il n'en existe pas dans ces deux gares. Martine indique que c'est dans les petites gares de province qu'on en trouve. En général, le règlement précise qu'on n'accepte ni objets de collection, ni objets de valeur, ni denrées périssables, ni objets

dangereux. Il y a toute une énumération, que nous pourrions reprendre pour notre règlement intérieur.

Hugues fait une suggestion : si nous ne trouvions pas de local pour faire notre bagagerie, peut-être pourrions-nous louer un box à « Une pièce en plus » et organiser notre bagagerie dans ce cadre, mais évidemment, cela risquerait de coûter relativement cher.

5) Réactions de personnes de la rue interviewées par Françoise Aba au « Café rencontre »

La discussion s'est passée de façon informelle, des personnes qui jouaient aux cartes se joignant peu à peu au débat. Voici les réactions recueillies, dans le désordre.

Il faudrait pouvoir déposer le matin et le récupérer le soir. Ouvert de 8 h 12 h et 14 h 18 h. Pouvoir y aller tous les jours, mais aussi rester un mois sans y aller.

Il laisse son sac dans un foyer dans le 13^{ème}. Il y a une autre possibilité vers le métro Hoche. Toutes ces adresses on les trouve dans le petit livre de solidarité de la mairie.

Tous les 15 jours il faut renouveler la consigne. On fait un document de dépôt de sac. Ils ont un double. Ils mettent un numéro de casier et le placent dans une pièce derrière.

Pour la sécurité : un machine pour voir ce qu'il y a dedans. Un jour j'avais une petite bouteille de gaz dans mon sac, pour pouvoir me faire un café chaud, j'ai dû la retirer pour mettre mon sac. Comme à la gare, la machine voit tout.

Y laisser ce qui nous gêne, et garder sur soi que le strict minimum

Dans une valise mettre les vêtements d'hiver qu'on laisse tout l'été et vice versa.

Mes papiers ? je n'ai plus de papiers. La carte Masséna (où je mange) fait office de papiers, et quand les contrôleurs de métro me contrôlent, quand ils voient l'adresse ils me laissent tranquille.

Ca serait bien pour une grosse valise. Son rasoir, brosse à dent, ses affaires de tous les jours, on le garde avec soi.

Mon duvet, je le cache où je dors, au musée d'Orsay. Je ne vais pas m'amuser à faire la navette entre ici et où je dors. (Il dort à Orsay mais vit aux Halles) Il y a 3 personnes qui sont là depuis 15 ans.

Châtelet, c'est un quartier très mouvementé. Je vais dormir dans un coin plus tranquille, déjà qu'on est dehors...

Dans les cafés autour du musée d'Orsay, ils ne gardent pas les sacs, même ceux des touristes.

Que ce soit ouvert de 7h30/8 h jusqu'à 12 h. Et on peut demander que ce soit ouvert aussi l'après-midi pour ceux qui ont des démarches à faire.

Des gens dignes de confiance pourraient participer au fonctionnement de la consigne.

Tout cela bénévolement.

Oui, tout à fait d'accord pour filer un coup de main. Il faudrait un planning. On mettrait ses disponibilités pour faire. On remplit, on met son nom quand on est disponible, et on se tient à la parole donnée.

Il faudrait une rotation : au bout de 15 jours si la personne n'est pas venue, on l'envoie rue des Morillons.

Il faut une date limite pour les bagages, sinon ce sera saturé. C'est certain.

Si les gens ne savent pas lire, on leur explique le règlement.

Il faudrait quand même une permanence le samedi matin.

Fermé le dimanche, sinon c'est de l'esclavage.

Pour la mise en place, y aller par étape. Sinon, les bénévoles vont y venir 1 fois sur 2.

A terme il faudrait des activités culturelles. Que ce soit autre chose qu'une simple bagagerie. Par exemple, un accueil. Un accueil de ce style (café-rencontre des AC,LL)

Si on n'a plus nos bagages, on sera comme les touristes [c'est-à-dire : on se sentira libres].

Limiter le nombre de bagages [pour qu'il y ait de la place pour tout le monde].

Je connais quelqu'un, ils se sont mis à trois pour payer un box.

Il y a plein de gens dans la rue qui louent à « Une pièce en plus ». 30€ par mois.

C'est mieux qu'une consigne de gare. Il y en a à Vaugirard, Montparnasse, Porte de La Chapelle. C'est en plein boom depuis 2 ans - 30 ou 80 € / mois.

Si vous demandez de l'argent, il n'y aura personne. Ils iront aux associations.

Mais, en fait il n'y a pas beaucoup de consignes. Ou alors pour 15 jours, et c'est trop court, ça ne sert à rien.

La majorité des zonards ont leurs habitudes : ils planquent leurs affaires dans un coin ; ils savent où les mettre. Mais si on leur propose...pourquoi pas... ?

Moi, je n'ai pas grand-chose.

Mais comment déterminer si j'ai rien ? [c'est-à-dire : je n'ai pas grand chose pour l'instant, mais si j'avais la possibilité, j'aurais peut-être plein de choses à garder]

Je suis prêt à payer si les affaires sont gardées avec garantie de me les conserver. On dit : « pour ce prix-là on vous garde toutes vos affaires, pour un temps donné ».

Les gens de la rue qui paient sont très exigeants. Il ne faut pas de faux pas, sinon ils vont être odieux. S'ils payent et que le service n'est pas rendu, pour une raison ou une autre, grève de métro par exemple, on va au devant de tas de problèmes.

Il faudrait un travailleur social pour discuter dans le calme et l'intimité. C'est le moment d'avoir un échange anonymement. Discuter tranquillement avec une personne.

Il faudrait un four à micro-ondes

Non, si on est 80, et que c'est ouvert pendant 2 heures, on va se battre ! Il sera bousillé au bout d'une semaine ton four à micro ondes ! Un mec il va venir avec un poulet cru, il va appuyer pour une heure et il sera cramé ton four !

Pour l'accueil, il faudrait s'inspirer d'ici (café rencontre AC,LL)

Il faudrait que ce soit ouvert de 8 h à 23 h. parce que les gens sont encore dehors à 18 h, comme pour Une pièce en plus. Les gens qui sont dans la rue se couchent pas à 10h du soir.

Il faudrait au moins 1 m3 par personne

En même temps une laverie.

C'est l'association qui garde, mais on ajoute un cadenas et on garde la clef.

Dès que c'est payant, quel qu'en soit le prix nous sommes exclus car nous n'avons aucun revenu.

Et pourquoi pas faire payer ceux qui ont le RMI ? retraites, choses comme ça ?

Non, moi je veux pas que ceux qui ont le RMI payent pour moi. Le RMI c'est rien. C'est l'état qui doit payer.

Si on ne met pas tout le monde à la même enseigne ça posera problème.

C'est toujours ceux qui n'ont pas de pognon qui paient.

C'est comme à l'Agora, ils nous demandent un euro pour le repas, et ils ont des subventions par l'Etat.

Commentaires

a) Les « planques »

L'une des personnes interrogées dit que les « zonards » ont leurs planques, mais Elisabeth témoigne avoir vu quelqu'un qui avait trouvé un endroit sous des arbustes près du cratère des Halles se faire enlever toutes ses affaires par le service de la Propreté. S'il est présent au moment où cela se passe, il peut conserver les choses les plus précieuses, mais s'il n'est pas là, il revient et ne trouve plus rien. Une planque n'est donc jamais « sûre ». Certains cachent leurs papiers dans leur matelas, on leur enlève leur matelas, ils ont perdu leurs papiers.

b) Le rêve d'un endroit idéal

A propos de la suggestion du micro-ondes, Françoise note que l'électricité fait beaucoup défaut, quand on vit dans la rue. Il y a un risque que les personnes de la rue rêvent d'un endroit idéal, où elles trouveraient tout. Nous devons être conscients des « limites » de notre projet.

Elle explique qu'au départ, elle était gênée par ce projet de bagagerie et par l'idée qu'au lieu de proposer aux gens un logement, on leur proposait un placard. Martine explique que le projet de bagagerie répond à un problème d'urgence, il ne prétend pas résoudre le long terme. Cela dit, il faut en même temps faire tout notre possible pour que la loi évolue et qu'un jour plus personne n'ait à se demander où mettre ses affaires tout simplement parce que tout le monde aura droit à un logement. Elisabeth est d'accord : on doit travailler à la fois sur le court et le long terme : on ne doit sacrifier ni l'un ni l'autre.

Françoise dit qu'elle se sent plus à l'aise depuis qu'elle a discuté avec quelqu'un qui lui a dit : « Au lieu de se demander si cela suffit à répondre au besoin des personnes, il faut se poser la question : « est-ce que cela les libère ? », et il est clair que cela leur apporte une liberté supplémentaire ». Thierry confirme : « Se balader les mains dans les poches plutôt qu'un sac dans chaque main, y a pas photo : ça libère ». Martine aussi : même pour entrer dans une sanisette, c'est compliqué quand on a deux gros sacs avec soi.

c) Les cadenas personnels

Martine cite le cas de Fontenay : les gens disposaient d'armoires métalliques comme les vestiaires dans les usines et devaient apporter leurs propres cadenas. Redouane signale que cela fonctionne aussi de cette façon aux Captifs.

d) Service payant ou non ?

Thierry explique que pour l'instant, il attend le versement des Assedic (qui est retardé parce qu'on lui a volé ses papiers). Il ne peut prétendre au RMI et n'a donc rien : s'il ne fait pas la manche, il ne peut pas manger.

6) Poursuite de la réflexion sur le mode de fonctionnement avec Bruno Dabout

Bruno se présente : il est bénévole à ATD Quart-Monde mais n'a pas beaucoup d'expérience avec les personnes de la rue ; il a travaillé surtout avec des familles. Actuellement, il s'occupe de tout ce qui concerne l'éthique dans la recherche de financements et l'utilisation des finances. Il n'est pas sûr de pouvoir nous apporter des conseils, mais il peut en tout cas nous soumettre quelques questions pour nous aider à avancer.

Garder en tête son objectif

Bruno rejoint Françoise sur le but de la création d'un service de ce type : avant de l'entreprendre, nous devons nous demander si, oui ou non, cela contribuera à lutter contre la misère. S'il s'agit simplement d'apporter un service qui, au fond, ne va rien changer à la vie des gens, cela ne vaut pas forcément le coup. En l'occurrence, il a le sentiment que ce projet apportera effectivement de la liberté aux gens, et aussi permettra de créer du lien entre les personnes, et ça, ça lui paraît important.

Mais il faut conserver cette question à l'esprit y compris quand le projet va se mettre en place et se développer. Par exemple, si le nombre de casiers augmente beaucoup, cela va peut-être entraîner un mode de fonctionnement plus lourd, avec davantage de contrôles, et cela ira peut-être à l'encontre de la recherche de lien social entre les personnes : elles devront peut-être attendre davantage, il y aura plus de conflits, etc.

Evaluer le projet et savoir le remettre en question

A ATD Quart-Monde, quand un projet est lancé, des rendez-vous sont fixés d'avance pour en faire l'évaluation, et on garde toujours la possibilité d'arrêter un projet s'il s'avère qu'il ne répond pas de façon satisfaisante aux objectifs initiaux. Et parfois, même dans ce cas, cela vaut la peine de s'interroger et de remettre le projet en question : est-ce que demain ce sera toujours une bagagerie qui sera le service le plus intéressant à proposer ?

Imaginons qu'une société se crée dans le secteur lucratif et propose un système de consigne intéressant à bas prix, cela ne vaudra pas forcément la peine de maintenir la bagagerie ; il vaudra mieux créer autre chose. Parfois, on est tellement pris par la gestion de son projet, qu'on ne s'aperçoit pas que l'environnement a évolué.

Pour Elisabeth, le fait que les consignes du secteur lucratif voient leur prix baisser ne devrait pas conduire, en lui-même, à fermer la bagagerie : le « plus » apporté par la bagagerie que

nous imaginons, c'est la convivialité et aussi un fonctionnement démocratique et participatif, où les usagers participent directement à la gestion. Peu à peu, la bagagerie pourrait aussi devenir un lieu de réflexion et de propositions sur des sujets beaucoup plus larges, voire un point de départ pour de nouveaux projets. Dans les pays en développement, les femmes qui se réunissent en groupe de caution solidaire pour obtenir des micro-crédits apprennent à travailler ensemble et à se connaître, et dans certains cas, après quelques années, elles ont pu mener ensemble des actions pour obtenir, par exemple, que la ville installe des conduites d'eau dans leur quartier. Au départ, leur objectif était purement économique, mais ensuite, il s'est élargi à bien d'autres choses. Nous nous donnons pour objectif la création d'une bagagerie, mais nous devons garder à l'esprit que si nous réussissons, cela débouchera certainement sur bien d'autres choses aussi.

Etre des « passeurs »

Bruno donne un autre exemple : ATD Quart-Monde a créé des bibliothèques de rue pour aller au devant de certaines familles qui n'oseraient pas forcément entrer dans une bibliothèque municipale. Mais au bout d'un certain temps, ces bibliothèques de rue sont fermées, car l'objectif est malgré tout que les gens finissent par aller à la bibliothèque municipale, pas qu'ils se contentent indéfiniment de la bibliothèque de rue.

Michelle suggère qu'on pourrait appeler cela « être un passeur de service » : on imagine un service, puis on le passe à d'autres. Martine aime bien l'exemple de la bibliothèque de rue, qui pour ces enfants sert d'intermédiaire. Anne évoque aussi la possibilité que ce projet de bagagerie soit repris par la Ville ou même par l'Etat, et que ceux-ci créent ce type de service un peu partout : nous pourrions peut-être envisager alors autre chose (mais on n'en est pas là...).

Savoir s'arrêter... tout en faisant preuve de ténacité

Pour Bruno, un autre aspect compte aussi : au début d'un projet, on est toujours très dynamique. Bruno constate que c'est notre cas, et qu'en plus nous avons su constituer une équipe très diversifiée, ce qui permet de recueillir des points de vue très différents. Si nous réussissions à rester aussi dynamiques pendant trois ans, par exemple, cela vaut le coup de maintenir ce projet pendant cette durée. Mais s'il vient un moment où nous aurons perdu notre dynamisme, il vaut peut-être mieux arrêter que poursuivre quelque chose qui va fonctionner moins bien. Il faut savoir lancer un projet, mais il faut savoir l'arrêter.

Pour Elisabeth, il faut malgré tout se donner l'objectif de durer au moins un certain temps, sinon on risque d'arrêter au premier obstacle. On peut se dire, par exemple, « *Quoi qu'il arrive, on tient un an, deux ans, avec des petites évaluations tous les six mois ou tous les trois mois, et au bout de deux ans on fait vraiment le point* ». Il faut mener l'expérience suffisamment loin pour qu'elle soit significative et que, même si on est contraint de l'abandonner, elle puisse servir à d'autres qui se lanceraient dans l'aventure. Bruno est d'accord : il faut aussi faire preuve de ténacité. Françoise note que nous aurons forcément cette phase de test puis d'évaluation, puisque nous allons commencer dans un local provisoire.

L'environnement

Bruno a été frappé par ce que disait le capitaine Guibert sur l'environnement du projet, et par l'idée que ce serait bien qu'il n'y ait pas trop de riverains à proximité. En même temps, si l'un

des objectifs est d'aider les personnes de la rue à tisser des liens, l'idée du local provisoire situé à côté de la maison des associations lui paraît excellente, car cela permettra à d'autres personnes de participer au projet, ou simplement d'entrer en contact avec les personnes de la rue. Dans la lutte contre la misère, il est essentiel de se battre contre les préjugés et la peur des gens. Il a d'ailleurs été très favorablement surpris qu'un policier participe à notre réunion de ce soir.

Martine se demande si, pour favoriser les rencontres entre SDF et ADF, il serait utopique d'imaginer que la bagagerie puisse servir aussi à d'autres personnes, qui souhaitent par exemple déposer leurs courses pendant qu'elles font d'autres achats. Françoise pense que c'est surtout grâce à la proximité de la maison des associations que des liens pourront se créer. Anne suggère que des animations communes pourraient être organisées. Thierry note que « *la maison des associations, ce sera notre maison aussi, puisqu'on sera une association* ». Elisabeth pense que cela permettra peut-être aussi aux membres de l'association de la bagagerie de découvrir d'autres associations, par exemple des associations culturelles, et d'y adhérer également.

Bénévoles / Salariés

Bruno aborde un autre point : faut-il que les permanents de la bagagerie soient bénévoles ou salariés ? Il témoigne de son expérience : quand on mène une action auprès de jeunes dans la cité, leur première question est de demander si on est payé. Si on n'est pas payé, ou avec un salaire très faible, on est dans une toute autre relation que si on est employé par la ville. Il ne sait pas ce qu'il en est dans les centres d'accueil, mais il faut savoir que cette question de l'argent a souvent un impact non négligeable dans les relations avec les personnes.

Autre exemple : les clubs de foot de Seine Saint-Denis, qu'il connaît bien. Lorsque les entraîneurs sont payés, l'ambiance est nettement moins bonne que lorsqu'ils sont bénévoles. La rémunération crée des jalousies entre les gens ; de plus, certains font ce travail sans être motivés, uniquement pour le salaire, et trouvent qu'en fait c'est pénible de s'occuper des gamins...

De plus, quand certaines personnes sont salariées, il faut un patron, ce qui veut dire que certains administrateurs de l'association assument ce rôle. Lorsque le salarié chargé de tenir la bagagerie sera absent, malade, ou simplement de mauvaise humeur, ce qui peut se comprendre parce que ce travail ne sera certainement pas facile, il faudra le gérer. Or la relation entre employeur et employé n'est pas toujours facile : il faut que ce soit quelqu'un d'expérimenté qui s'en charge.

Autre point important, au cas où nous prendrions des salariés : à ATD Quart monde, on fait toujours en sorte que lorsqu'un emploi est donné à quelqu'un, surtout un père ou une mère de famille, il s'agisse d'un emploi à plein temps, qui lui permette de faire vivre sa famille. Un SMIC à temps partiel ne permet pas de vivre. Ce sera important d'y penser pour la ou les personnes qui tiendront la bagagerie.

De son côté, le restaurant la Table de Cana embauche des personnes qui sont ou qui ont été à la rue, et accepte de leur faire des contrats sur une journée, parce que c'est le type d'engagement qu'elles peuvent prendre. Si cela marche, le contrat est renouvelé, ensuite on peut passer à une semaine, etc. Cela dit, ce restaurant est une entreprise d'insertion : est-ce qu'une association comme celle que nous projetons aurait le droit de faire la même chose ?

Elisabeth pense qu'avant d'envisager des emplois salariés, il faut de toute façon tester la formule avec des bénévoles, par exemple sur six mois, non seulement parce que nous n'aurons peut-être pas d'emblée les ressources nécessaires pour embaucher des salariés, mais parce qu'il serait très utile que nous connaissions nous-mêmes le travail, quelles sont les difficultés, quels sont les profils qui conviennent, quelles sont les formations nécessaires, etc.

Horaires d'ouverture

Françoise souligne que si nous commençons avec du bénévolat, il faudra partir non pas des demandes des SDF (ouverture de 7h à 23h par exemple), mais de nos propres forces et disponibilités. Elisabeth suggère une ouverture de deux heures le matin, deux heures le soir. Thierry pense que c'est à l'expérience que nous saurons quel temps d'ouverture est nécessaire : peut-être qu'une heure et demie suffira, peut-être qu'il faudra davantage. Redouane craint que quel que soit le créneau choisi, certaines personnes arrivent en retard et fassent des histoires pour déposer ou récupérer quand même leurs bagages.

Arnaud apporte le témoignage de la bagagerie du 4^{ème} (association Bagagérue) : les responsables ont raisonné à partir des forces dont ils disposent, et vont donc ouvrir seulement deux fois par semaine. En ce qui concerne notre propre projet, il faudra trouver un équilibre entre ce qu'on peut faire et le service à rendre. Il pense qu'en tout cas ouvrir le matin de bonne heure, par exemple entre 8h et 10h, serait une bonne chose : cela permet aux gens de bien commencer leur journée. Thierry est d'accord : cela permettrait de partir avec quelque chose de chaud dans le ventre.

Pour Elisabeth, si on veut remplir la vocation de cette bagagerie, à savoir offrir une solution quotidienne de stockage des bagages de nuit et de jour, il faut impérativement ouvrir tous les jours et deux fois par jour, sans quoi le principe même tombe à l'eau.

Françoise fait remarquer que l'une des personnes qu'elle a interviewées cache ses affaires du côté d'Orsay : il faudrait étudier plus précisément les besoins. Thierry explique que dans le 1^{er}, c'est rigoureusement impossible de « planquer » ses affaires : quelle que soit la cachette, les services de la ville finissent par les trouver et les jeter. La seule solution est de ranger ses affaires chez des commerçants. Peut-être qu'il serait possible de trouver des cachettes ailleurs dans Paris, mais on ne peut pas traverser tout Paris pour aller récupérer ses affaires. Françoise précise que la personne en question lui a expliqué que dormir ici, dans le quartier de Châtelet, c'était « infernal ». Elisabeth note que malgré tout il y a manifestement beaucoup de gens qui dorment dans ce quartier et qui sont donc susceptibles d'être intéressés.

Martine témoigne de l'expérience de la Poste du Louvre : certaines personnes ont cru pouvoir cacher leurs duvets dans des petits coins de la Poste, comme des armoires qui servaient à ranger des prospectus : mais cela finit toujours par être trouvé et volé. C'est particulièrement difficile pour les femmes de « planquer » leurs affaires, car elles se font très souvent suivre. De temps en temps Martine trouve des solutions provisoires : par exemple, elle a été récemment hébergée quelques jours dans une salle paroissiale en échange d'un travail de nettoyage de cierges, puis elle a pu laisser des affaires chez des amis, dans la chambre de leur fils qui était en voyage. Tout cela, c'est « du bricolage », il faut constamment chercher de nouvelles solutions. Parfois, ses problèmes de bagages l'obligent à manquer des journées de cours à la fac : elle doit choisir entre trouver une solution pour ses bagages et aller suivre des cours pour essayer de se réinsérer dans la société !

Pour elle, l'idéal du point de vue horaire serait que la bagagerie ouvre à 7h30 le matin parce que ses cours commencent à 9h à Saint-Denis et qu'il y a une heure et demie de trajet depuis Châtelet. Pour le soir, sachant que les Restos du cœur ouvrent à 20h à Saint-Lazare et également à 20h aux Invalides, et que le repas dure environ jusqu'à 21h, il faudrait que la bagagerie reste ouverte jusqu'à 22h. Si l'on compte deux heures le matin et deux heures le soir, cela donnerait 7h30-9h30 le matin et 20h-22h le soir.

Bruno note que c'est un horaire très exigeant pour les bénévoles. Thierry fait remarquer qu'à Baudricourt, les repas sont servis à 17h30 l'après-midi : est-ce que l'heure du goûter des enfants est vraiment une heure pour dîner ? Anne souligne que c'est comme dans les hôpitaux, où le dîner est servi à 18h...

Martine signale que les gens qui travaillent ou qui ont un entretien d'embauche le matin à 9h doivent aussi avoir le temps de déposer les affaires et de se laver pour être présentables. Or les douches de l'Agora (?) n'ouvrent qu'à 8h30, et pour les femmes il n'y a qu'une douche qui fonctionne, et ce pendant une heure, alors que trente personnes font la queue. Beaucoup de règlements sont prévus sans tenir compte des besoins des personnes.

Fonctionnement participatif

Autre exemple cité par Martine, l'Agora n'est pas un centre d'hébergement mais un accueil de nuit ; par conséquent les gens n'ont pas le droit d'y dormir. Mais beaucoup de gens dans la rue manquent énormément de sommeil. Martine dit avoir vu des gens s'endormir à l'accueil de nuit d'Emmaüs, les salariés les réveiller et les gens de la rue devenir violents et vouloir les frapper parce qu'ils avaient vraiment besoin de dormir. Quelqu'un qui a trouvé un emploi de serveur et qui a trimé toute la journée tombe de sommeil le soir ; si on le réveille à deux heures du matin, c'est normal que cela se passe mal.

Cela dit, elle suppose que si les gens de l'Agora procèdent de cette façon, c'est qu'ils ont leurs raisons et probablement que le règlement intérieur le leur impose. C'est pourquoi il est si important que des gens de la rue fassent partie du conseil d'administration de la future bagagerie et puissent donner leur avis sur le règlement intérieur. Thierry exprime son étonnement qu'il soit si rare que les usagers d'un service fassent partie du conseil d'administration : cela devrait être une évidence. Redouane indique que dans le Collectif des Morts de la rue, il y a des personnes de la rue qui participent au C.A.

Pour Bruno, l'important, dans la préparation du projet, est de demander leur avis au plus grand nombre de gens possible. On ne peut pas se contenter de considérer que deux ou trois personnes de la rue représentent toutes les autres. Pour Thierry, personne ne représente les autres, sauf s'il est allé leur demander leur point de vue auparavant. Sinon, tout ce qu'on peut faire, c'est apporter son témoignage personnel, son expertise individuelle.

Martine indique qu'à la Moquette, des réunions sont organisées régulièrement : chacun connaît la date et peut venir s'il veut : c'est ouvert à tous.

Pour Anne, les deux ne sont pas incompatibles : il peut y avoir des réunions régulières où tout le monde peut venir, et un conseil d'administration élu, où les personnes de la rue seraient représentées par une ou deux personnes.

Thierry pense que ce serait un rôle de « délégué syndical », mais que c'est difficile à concevoir avec les gens de la rue, car c'est compliqué d'aller les voir et de préparer quelque chose avec eux. Martine témoigne que lorsque les tables et les chaises ont été supprimées à l'Agora, les gens cherchaient quelqu'un qui puisse être leur porte-parole auprès des responsables. Même chose pour l'interdiction de dormir par terre : les gens auraient aimé avoir un porte-parole, car beaucoup d'entre eux sont étrangers et ont peur, s'ils expriment leur désaccord, que cela leur crée des ennuis et qu'on les expulse.

Rôle du conseil d'administration

Bruno rappelle que le rôle du conseil d'administration est d'abord d'assurer la gestion de l'équipement. Si le local est prêté à l'association par la Ville de Paris, cela allège beaucoup le travail, car il n'y a pas à chercher ni gérer des subventions.

Elisabeth rappelle qu'un rôle essentiel du conseil d'administration est aussi de veiller à ce que les objectifs de l'association soient respectés, que les usagers soient satisfaits, qu'il n'y ait pas d'abus de pouvoir, etc. En revanche, rien n'interdit, outre l'assemblée générale statutaire annuelle, de faire des réunions plénières ouvertes à tous les adhérents : c'est ainsi que l'association Accomplir procède, avec une assemblée plénière par mois environ. Le conseil d'administration (ou, dans le cas d'Accomplir, le bureau) a un rôle d'exécution des décisions prises par l'AG et les réunions plénières, et un rôle de représentation de l'association vis-à-vis des interlocuteurs extérieurs. Elle estime que c'est de cette façon que la future association devrait fonctionner : le conseil d'administration n'a pas à prendre des décisions qui iraient à l'encontre des adhérents, et en particulier des usagers ; pour l'éviter, il faut des réunions plénières fréquentes, ouvertes à tous les adhérents.

Selon elle, on peut faire l'hypothèse que ceux qui viendront à ces réunions seront motivés par le fait que l'équipement fonctionne, et que même s'ils ne sont pas explicitement mandatés par les autres, ils seront suffisamment représentatifs pour pouvoir signaler ce qui ne fonctionne pas, alerter sur tel ou tel problème, ou au contraire témoigner que les choses se passent bien. C'est forcément mieux qu'aucune participation du tout.

En cas de problème, le bureau est mandaté pour aller voir les interlocuteurs concernés, mais il n'y a pas de raison que le bureau décide tout seul de façon arbitraire qu'on va fermer tel jour à telle heure ou qu'on va renoncer à offrir du café parce que c'est trop compliqué.

Elle évoque un autre exemple, celui de l'association française contre les myopathies. Dans le conseil d'administration, il ne peut y avoir que des malades ou des parents de malades, car l'association a voulu éviter de tomber sous le pouvoir des médecins ou des scientifiques, afin de s'assurer d'œuvrer d'abord pour le bien des malades et de leurs familles. En revanche, il existe un conseil scientifique composé de médecins et d'experts, et aucune décision d'investissement ne peut être prise sans prendre l'avis de ce conseil.

Il lui semble très important que nous réfléchissions à ces questions. Selon elle, il devrait y avoir dans le conseil d'administration de la future association un nombre de postes réservés aux représentants des SDF usagers, d'autres réservés aux représentants des association spécialistes partenaires du projet, d'autres enfin réservés aux représentants des ADF, c'est-à-dire trois collèges.

Arnaud souligne l'importance d'un bureau, pour assurer le quotidien. Elisabeth indique qu'au centre social La Clairière, le C.A. compte une vingtaine de personnes, et le bureau comprend le président, le vice-président, le trésorier, le secrétaire. Le risque d'un bureau restreint est qu'il prenne trop de décisions sans en référer au conseil ou, idéalement, à la plénière.

Elle pense que l'aspect institutionnel, comme l'aspect opérationnel, doit être testé. On peut par exemple établir les statuts pour un an et prévoir qu'ils doivent être révisés au bout de cette période ; on peut aussi prévoir une évaluation du fonctionnement institutionnel périodique, en plus de l'évaluation du fonctionnement de la bagagerie elle-même.

Bruno pense que c'est bien de se donner un fonctionnement juridique très clair, structuré, équilibré ; en même temps, il faut être conscient que cela ne suffira jamais à garantir le bon fonctionnement de la bagagerie. Ce qui le garantira, c'est la qualité des personnes qui s'en occuperont, la qualité des relations qu'elles noueront, le respect mutuel.

Elisabeth est d'accord : l'aspect institutionnel sert seulement de garde-fou pour éviter les dérives les plus graves, par exemple une prise de pouvoir par une personne, sans que les autres points de vue soient respectés.

Prochaines étapes

Françoise fait état de la nécessité d'aller voir assez vite le Maire du 1^{er} pour lui présenter le projet. Elle va s'occuper de solliciter un rendez-vous.

Elisabeth pense qu'il faudrait finaliser le dossier de présentation du projet pour le mois de juin. Elle suggère de le concevoir sous forme de fiches bien distinctes sur les différents aspects, pour lesquels nous pourrions synthétiser les débats que nous avons eus entre nous : population visée, fonctionnement, conditions d'accès, sécurité, financement, etc. Il faut également mentionner ce qui existe de proche à l'heure actuelle dans le milieu associatif, et aussi ce qui existe dans le secteur lucratif : nous devons faire la démonstration que ce genre de prestation n'existe pas encore pour l'instant et que cela vaut le coup de l'expérimenter. Il faut aussi établir la liste des gens à qui nous devons envoyer ce dossier et demander un RV : DDASS, sponsors, élus locaux, élus de l'Hôtel de Ville, Préfecture... On peut imaginer un dossier provisoire que nous corrigerons à partir des suggestions que nous recueillerons auprès de nos interlocuteurs.

La première réunion du Comité permanent de concertation des Halles aura lieu le 6 avril et portera sur le programme d'équipement. Ceux qui y participent devront essayer de parler de notre projet et d'évoquer notre souhait de pouvoir disposer de la halte-garderie.

La prochaine réunion de ce groupe de travail est prévue le **jeudi 27 avril à 20h30 à la Pointe Saint-Eustache** (au bout de l'église, angle Rambuteau Montmartre). Une réunion générale avec le groupe Solidarité Paris Centre doit également être organisée par Romain Biessy.